

Universités d'été de la Défense
9 septembre - 14h30

Atelier n°4 : « Emploi, Hommes et talents :

Quelle contribution de la défense face à la crise ? »

Co-présidence de M. Gilbert ROGER

Chers collègues Sénateurs et Députés,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Notre atelier s'intitule : « Hommes et Femmes de la Défense » –ou plutôt s'intitulait, car je crois que le mot « Femme » a disparu, ce que personnellement je regrette, tout comme le faible nombre d'officiers généraux Femme- fermez la parenthèse !

Le thème particulièrement ambitieux de notre atelier, « *La contribution de la défense face à la crise* », présente, comme le Dieu JANUS de la mythologie, deux visages : l'un positif, l'autre négatif.

- **La première facette, positive, est celle de la contribution massive de la défense et des industries de défense à la formation, à l'emploi, à la production industrielle et à l'exportation dans notre pays.**

Cette réalité est trop souvent oubliée du grand public, (mais connue de vous !), à l'heure où toutes nos énergies doivent être mobilisées pour le redressement productif de notre pays. La défense, c'est aussi nos emplois, partout sur le territoire, nos sites de production, notre technologie, notre excellence. Il faut avoir en tête que :

- L'armée, parmi les tous premiers employeurs, avec 20 000 recrutements par an, est aussi aujourd'hui l'un des principaux, si ce n'est le premier, ascenseur social.

Et cela dans un contexte de disparition de la conscription ! Rappelons-nous de ceux qui prédisaient que le rôle social de nos armées ne survivrait pas à la disparition du Service National : il n'en a rien été, il est aujourd'hui encore très important.

L'exemple, outre-mer, du Service militaire adapté, est bien connu. Mais naturellement que cette fonction sociale est bien plus large.

Au travers de la reconversion, qui est historiquement une de leurs missions, les armées assument en quelque sorte une partie de l'effort de formation de notre main d'œuvre. Plus encore aujourd'hui avec les restructurations que connaît la défense. Malgré la professionnalisation, les carrières des militaires sont en effet courtes. 80% des militaires n'effectuent pas l'intégralité de leur carrière dans les forces armées, qui ont besoin -schématiquement- de beaucoup de jeunes soldats bien formés aptes au combat, et de peu de généraux. Les armées le savent bien : elles pourront d'autant mieux recruter qu'elles sauront bien reconvertir. J'en profite pour rappeler d'ailleurs que la reconversion n'est pas la finalité première du recrutement, on a tendance à l'oublier parfois : nos armées recrutent et forment, tout d'abord, pour satisfaire leurs besoins opérationnels ! Toujours est-il que nous sommes bien dans le schéma vertueux, surtout en ces temps de crise, où nos armées recrutent, forment, et reversent ensuite sur le marché du travail des personnels qualifiés qui ont de meilleures chances de s'insérer dans la vie économique civile.

- L'industrie de la défense apporte, ensuite, une contribution très significative à notre économie.

Les chiffres sont connus : 4 000 entreprises, dont une large majorité de PME et d'entreprises de taille intermédiaire, 165 000 emplois

directs, qui sont autant d'emplois hautement qualifiés et donc non délocalisables, un chiffre d'affaires global de 15 milliards d'euros, dont 30 à 40% réalisé à l'export. C'est un outil exceptionnel !

Il nous faut absolument maintenir et conforter cette base industrielle, cette réussite technologique qui nous classe aux tous premiers rangs mondiaux. Ce ne sera pas une mince affaire dans le contexte général de réduction des budgets d'équipements militaires en Europe et aux États-Unis : la concurrence n'en sera que plus rude. Jean-Yves le Drian y est particulièrement attentif et nous prendrons en compte cet aspect, au Sénat, non seulement lors de l'examen de la loi de programmation militaire au Sénat, début octobre, mais aussi dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les États-Unis, voire d'un nouvel éventuel « paquet défense » européen. Soyons très attentifs à soutenir et défendre nos industriels dans la féroce compétition mondiale.

Au risque d'apparaître comme un « Cassandre », c'est surtout le deuxième visage de JANUS que je voulais surtout aborder avec vous cet après-midi. Ce n'est pas par pessimisme excessif, mais par souci d'identifier lucidement, pour mieux y répondre, les points de fragilité. Je pense qu'il en va de notre responsabilité de Parlementaires.

- Le premier point de vigilance concerne les recrutements.

Le fléchissement continu des demandes d'engagement des militaires du rang, dans un contexte de marché du travail pourtant difficile, est préoccupant.

D'après mes informations, nous en sommes, dans l'armée de terre, à 1,7 candidat pour 1 poste. Ces taux ne permettent pas toujours à l'institution militaire d'assurer une sélection suffisamment exigeante parmi des candidats qui doivent présenter des qualités physiques et un équilibre psychologique indiscutables.

À cette difficulté, s'ajoute une durée de présence trop courte des jeunes militaires du rang sous l'uniforme : la fidélisation des jeunes engagés, outre qu'elle permet des économies en matière de recrutement et de formation, est aussi un levier important du professionnalisme de nos forces. Faute de fidélisation, on n'atteint pas le juste point d'équilibre entre les efforts consentis par le ministère

pour le recrutement et la formation des soldats et les aspirations individuelles des engagés à une deuxième carrière.

L'apparition de véritables déserts militaires dans certaines régions (je pense au Nord, ou à l'Ouest), avec les fermetures d'unités, qui distend encore le lien armée-nation, ne fera que renforcer cette tendance. C'est pourquoi chaque année, en tant que rapporteur du programme 178 de la mission « défense » du budget, je porte une attention particulière aux crédits de communication, qu'il est si tentant de couper, mais qui sont importants en matière de recrutement.

Si les recrutements deviennent la variable d'ajustement, cela se traduira par :

- le vieillissement des armées,
- un déséquilibre de la pyramide des grades,
- un embouteillage des carrières,
- et vraisemblablement un gonflement un peu artificiel des soutiens.

Ces évolutions, à l'opposé de ce que nous recherchons, finiront par peser sur les structures opérationnelles.

- Le deuxième point de vigilance concerne le moral du personnel du ministère de la défense

En termes de condition militaire, si les traitements des militaires commencent à être alignés sur ceux de la fonction publique, quand on regarde au niveau du ménage, à qualification équivalente, les militaires ont un revenu par famille de 17 % inférieur à leurs homologues de la fonction publique, en raison de la difficulté du conjoint de militaire à faire une carrière satisfaisante compte tenu des mutations fréquentes, surtout dans les bassins d'emplois peu porteurs.

D'ailleurs, lorsque j'ai effectué, en 2011, des visites dans les bases de défense pour évaluer la mise en œuvre de cette réforme, j'avais constaté une véritable explosion du célibat géographique, phénomène qui devient massif, lié à la difficulté d'emploi du conjoint du militaire. Les réorganisations incessantes et les déflations d'effectifs ont généré une très naturelle fatigue de la réforme ; l'environnement de travail est parfois devenu très complexe, dans les bases de défense notamment.

Le « repyramidage » engagé, qui se poursuivra au moins jusqu'en 2019, démoralise les corps d'encadrement, qui portent la réforme.

Les différents chefs d'état-major et le ministre en sont conscients ; les efforts supplémentaires demandés au personnel de la défense dans les années qui viennent, avec 10 000 emplois qui restent à supprimer de la précédente loi de programmation et 23 500 qui le seront au titre de la prochaine LPM, ne feront qu'aggraver les choses.

L'affaissement des indicateurs de préparation opérationnelle depuis 2011 et la baisse de la disponibilité des matériels contribuent à alimenter la morosité et un certain sentiment, diffus, de déclassement ; le bug « Louvois » ayant été la « goutte d'eau » qui a fait déborder le vase.

À cet égard, au cours du débat sur la LPM 2014-2019, le Sénat demandera au Gouvernement de préciser ses intentions en matière de réorganisation, non seulement des soutiens au niveau territorial, comme l'indique le rapport annexé à la LPM, mais aussi du niveau central du ministère. Vouloir améliorer la gouvernance est une chose, rajouter la réorganisation à la « désorganisation » actuelle, c'est autre chose, et il faut être sûr d'atteindre ses objectifs.

- Le troisième point de vigilance est, à mon avis, la cohésion au sein du ministère, sous trois aspects :
 - . Entre armées, ce qui est un classique lorsque des efforts sont demandés : chacun veille à une participation homothétique, qui n'est pas toujours possible, à l'effort de redressement des comptes publics ;
 - . entre les personnels civils et les militaires : la prochaine loi de programmation vient amplifier le mouvement de rééquilibrage, amorcé, au profit des personnels civils. Or il existe beaucoup d'incompréhensions entre les catégories, et le dialogue est plus que jamais nécessaire ;
 - . entre les unités : la LPM systématise, notamment pour l'entraînement, un principe de « différenciation » qui peut être perçu comme une « armée à deux vitesses ».

Sur toutes ces questions sensibles, j'ai, vous l'avez constaté, plus de questions que de solutions, aussi je serais heureux de pouvoir échanger avec vous dans le cadre de notre atelier.